

N^o 32.

Sénat de Belgique.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

À tous présents et à venir, Salut.

**NOUS AVONS, DE COMMUN ACCORD AVEC LES CHAMBRES, DÉCRÉTÉ
ET NOUS ORDONNONS CE QUI SUIT :**

Les Budgets de la Dette publique, des Dotations, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'ordre Léopold et de la Marine pour l'exercice de 1833, sont fixés à la somme de vingt millions, huit cent quarante huit mille quatre-vingt huit francs, sept centimes, répartis comme suit :

TITRE 1^{er}. Dette publique.

CHAPITRE I^{er}.

Dette constituée.

ART. 1 Intérêts de la dette active, inscrite au grand-livre auxiliaire.	611,894 17				
ART. 2 Intérêts de l'emprunt de cent millions.	5,040,000. »	}	6,048,000 »	}	
Dotation de l'amortissement	1,008,000. »				
ART. 3 Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt.			150,000. »		
ART. 4 Dette flottante.			1,000,000. »		
ART. 5 Dette viagère.			10,000. »		7,819,894 17

CHAPITRE II.

Rémunérations.

ART. 1 Pensions ecclésiastiques.	962,548. »	}				
— civiles.	401,262. »				}	2,712,500. »
— civiques.	207,000. »					
— militaires.	1,141,690. »					3,012,500. »
ART. 2 Traitemens d'attente.			50,000. »	}		
ART. 3 A Subvention à la caisse de retraite.	200,000. »	}	250,000. »			
B Crédit supplémentaire.	50,000. »					

(Le ministre des finances ne pourra disposer de ce crédit, ainsi que de la subvention de fr. 200,000, qu'à condition de satisfaire à tous les besoins de la caisse de retraite : à cet effet il sera tenu de majorer la retenue existante au profit de la caisse de retraite sur les traitemens supérieurs à 1,200 francs et pour l'année entière.)

CHAPITRE III.

Fonds de dépôts.

ART. 1 Intérêts des cautionnemens dont les fonds sont encore en Hollande.	160,000. »	}		
Intérêts des cautionnemens de comptables belges inscrits au grand-livre d'Amsterdam.	6,000. »			
ART. 2 Intérêts des cautionnemens versés en numéraire depuis la révolution.			57,000. »	}
ART. 3 Intérêts et remboursement des consignations.			100,000. »	

11,155,394 17

TITRE 2. Dotations.

CHAPITRE I^{er}.

ART. UNIQUE. Liste civile.				2,751,322 75
------------------------------------	--	--	--	--------------

CHAPITRE II.

ART. UNIQUE. Sénat.				20,000 00
-----------------------------	--	--	--	-----------

CHAPITRE III.

ART. UNIQUE. Chambre des Représentans.				407,655 00
--	--	--	--	------------

CHAPITRE IV.

Cour des Comptes.

ART. 1 Personnel.	43,386 20	}			
ART. 2 Bureau.	56,724 00				117,010 20
ART. 3 Matériel.	16,900 00				

TOTAL FR. 3,295,987 95

TITRE 3. *Ministère de la Justice.*

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

ART. 1 ^{er} . Traitement du Ministre.	21,000 »	}		
ART. 2. Id des fonctionnaires et employés.	95,000 »			
ART. 3. Matériel.	15,000 »			
			131,000 »	

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE. — *Cour de Cassation.*

ART. 1 ^{er} . Lit. A. Personnel.	233,800 »	}		
B. Matériel.	8,000 »			
			241,800 »	
<i>Cour d'appel.</i>				
ART. 2. Lit. A. Personnel.	472,890 »	}		
B. Matériel.	20,000 »			
			492,890 »	
<i>Tribunaux de première Instance, Justices de Paix, Greffes de Police et de Commerce.</i>				
ART. 3. Lit. A. { Personnel.	651,466 72	}		
Matériel.	15,000 »			
B. Greffiers des trib. de comm.	11,040 »			
C. Justices de paix et de police.	312,720 »			
ART. 4. Présidence des assises.	12,000 »		1,002,226 72	
			1,736,916 72	

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE. — *Haute-Cour.*

ART. 1 ^{er} . Lit. A. Personnel.	62,050 »	}		
B. Matériel.	4,200 »			
ART. 2. Auditeurs et prévôts.	59,980 »		126,230 »	

CHAPITRE IV.

ART. UNIQUE. Frais de poursuite et d'exécution, y compris mille francs pour le Greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toute expédition ou écritures réclamées par le Procureur-Général et par les administrations publiques.				651,000 »
---	--	--	--	-----------

CHAPITRE V.

ART. UNIQUE. Constructions et réparations.				35,000 »
--	--	--	--	----------

CHAPITRE VI.

Bulletin officiel et Moniteur.

ART. 1 ^{er} . Bulletin Officiel.	30,240 »	}		
ART. 2. Moniteur.—Lit. A. Personnel pour les 3 derniers trimestres.	11,730 »			
B. Matériel.	34,700 »			
			76,670 »	

CHAPITRE VII.

ART. UNIQUE. Pensions.				47,500 »
--------------------------------	--	--	--	----------

CHAPITRE VIII.

Prisons.

ART. 1 ^{er} . Frais d'entretien et nourriture des prisons.	775,000 »	}		
ART. 2. Traitemens.	226,810 »			
ART. 3. Récompenses aux employés pour bonne conduite et actes de dévouement.	2,500 »			
ART. 4. Frais de bureau et impressions.	8,000 »			
ART. 5. Constructions et réparations.	100,000 »			
ART. 6. Achat de matières premières et salaires pour travaux des prisons.	900,000 »			
			2,012,310 »	

CHAPITRE IX.

Établissements de Bienfaisance.

ART. 1 ^{er} . Frais d'entretien et de transport des mendiants dont le domicile de secours est inconnu.	11,630 »	} 303,704 »
ART. 2. Secours à accorder aux établissemens de bienfaisance en cas d'insuffisance de leurs ressources.	18,000 »	
ART. 3. Pour avances à faire aux communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité de la société de bienfaisance.	74,074 »	
ART. 4. Subsidés pour les enfans trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	200,000 »	

CHAPITRE X.

Police.

ART. UNIQUE. Frais de police, mesures de sûreté publique.	85,000 »
---	----------

CHAPITRE XI.

ART. UNIQUE. Dépenses ignorées et imprévues.	15,000 »
--	----------

5,220,330 72

*Ministère des Affaires étrangères.*CHAPITRE 1^{er}.*Administration centrale.*

ART. 1 ^{er}	Traitement du Ministre, et indemnité de logement.	25,000	»	} 77,000 »
— 2	Traitemens des employés.	39,000	»	
— 3	Matériel.	13,000	»	

CHAPITRE II.

Traitemens des Agens du service extérieur.

ART. 1 ^{er}	France.	58,000	»	} 245,225 »
— 2	Grande-Bretagne.	80,000	»	
— 3	Prusse.	17,025	»	
— 4	Autriche.	30,000	»	
— 5	Russie.	10,000	»	
— 6	États-Unis.	25,000	»	
— 7	Diète Germanique.	3,150	»	
— 8	Brésil.	5,250	»	
— 9	Espagne.	3,150	»	
— 10	Italie.	10,500	»	
— 11	Suède.	3,150	»	

CHAPITRE III.

ART. UNIQUE.	Traitemens des agens en non-activité.	12,210	»
--------------	---------------------------------------	--------	---

CHAPITRE IV.

ART. UNIQUE.	Frais de voyages des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses.	70,000	»
--------------	--	--------	---

CHAPITRE V.

ART. UNIQUE.	Frais à rembourser aux agens du service extérieur.	32,000	»
--------------	--	--------	---

CHAPITRE VI.

ART. UNIQUE.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.	80,000	»
--------------	---	--------	---

TOTAL FRANCS.	516,435	»
---------------	---------	---

Ordre LÉOPOLD.

ARTICLE PREMIER.

Administration de l'Ordre.	5,000 »
------------------------------------	---------

ARTICLE 2.

Achat de décorations.	60,000 »
-------------------------------	----------

Fr.	<u>65,000 »</u>
-------------	-----------------

Ministère de la Marine.CHAPITRE I^{er}.

ART. 1 ^{er} . Administration centrale (<i>Personnel</i>).	9,870 »	} 13,870 »
2. Administration centrale (<i>Matériel</i>)	4,000 »	

CHAPITRE II.

ART. 1 ^{er} . Bâtiments de guerre (<i>Personnel</i>).	278,516 33	} 542,586 33
2. Bâtiments de guerre (<i>Matériel</i>).	263,070 »	
3. Entretien d'une corvette et traitement d'un gardien.	1,000 »	

CHAPITRE III.

ART. UNIQUE. Magasin de la Marine.	23,900 »
--	----------

CHAPITRE IV.

Service des ports et côtes.

ART. 1 ^{er} Personnel.	4,305 »	} 10,384 »
1. Matériel.	6,079 »	

CHAPITRE V.

ART. UNIQUE. Dépenses éventuelles.	4,200 »
--	---------

<u>594,940 33</u>

Mandons et ordonnons.

Bruxelles, le 12 septembre 1833.

Les Secrétaires,
Signés, DE RENESSE.
LIEDTS.

Le Président de la Chambre,
Signé, RAIKEM.